

## Communiqué de presse

Cortailod, le 19 septembre 2024

### ***Réponse d'Avenir Loup Lynx Jura (ALLJ) à l'autorisation de tir émise ce jour sur un loup qui aurait attaqué et tué une génisse.***

**Nous, les défenseurs du sauvage sommes attristés par cette annonce et nous rappelons que les tirs de loups sont contre-productifs !**

S'appuyer sur l'ordonnance « urgente » et illégale\* sur la chasse (OChP), du 1<sup>er</sup> décembre 2023 qui reste active jusqu'au 31 janvier 2025, et ce malgré la consultation qui s'est terminée le 5 juillet 2024 pour ordonner dans le canton de Neuchâtel un tir dès la première condition remplie, nous paraît particulièrement précipitée. C'est même une preuve flagrante d'intolérance face à la vie sauvage et un camouflet aux député-e-s qui ont accepté-e-s fin juin la réalisation d'un plan loup cantonal.

#### **Dans ce cas particulier, tirer un loup pose plusieurs problèmes !**

Christophe Noël expliquait ce soir sur canal Alpha qu'il y a entre 4 et 5 individus présents sur le territoire cantonal. Il ne nous semble pas possible de tirer le « responsable », car se sont des loups en dispersion. Dès lors, nous considérons cette décision comme de la vengeance hasardeuse.

Nous aimerions savoir qui sont les personnes dûment autorisées qui seront en appui des agents de la police de la faune et surtout, sont-elles dûment formées ?

#### **Nous regrettons le manque d'ouverture du canton de Neuchâtel !**

À la suite du tir de « Pionnier » au Mont-Racine en 2023, nous avons tenté de nouer le dialogue avec le canton. Sachez qu'en date du 25 mars 2024, le Conseil d'Etat a refusé d'entrer en matière à la suite de notre pétition « non aux tirs préventifs des loups à Neuchâtel, oui aux mesures de protection » et que le lendemain 26 mars, le Conseiller d'Etat Favre refusait de nous recevoir pour aborder nos propositions émises le 27 février.

*\*L'OChP ne respecte absolument pas les termes de la convention de Berne. Elle contrevient également à plusieurs reprises à la Constitution Fédérale, à la loi sur la chasse de 2022, à la protection des mammifères et oiseaux sauvages ainsi qu'à la Convention Alpine. A ce titre, la Suisse s'expose à une nouvelle condamnation de Strasbourg à la suite de notre plainte conjointe avec CHWOLF.*

**Nous, les défenseurs des éleveurs et des paysans, savons que le loup est de retour dans le canton et qu'il ne sera plus possible de l'éradiquer !**

Faire croire aux éleveurs que de tirer des loups à la suite d'attaques est la solution, est un mensonge à moyen terme. Faire croire que ceux qui pensent différemment sont les ennemis des éleveurs, c'est de la manipulation. C'est monter le monde agricole contre les gens des villes et créer par la même un climat délétère et émotionnel. A qui est-ce que cela va servir ? Selon-nous, à ceux qui dirigent ce pays depuis la fondation de la Suisse moderne (la droite), les mêmes qui disent aider le monde agricole et qui le sacrifie à la mondialisation.

**Nous, les défenseurs du sauvage comme de l'élevage affirmons que les tirs de loups ne sont aucunement la solution.**

Cette dernière existe et elle s'appelle : **L'effarouchage !**

Pas besoin d'être un expert pour savoir que le loup est farouche de nature et qu'il est également opportuniste. Donc, lors de chaque présence de loups à proximité des troupeaux ou après une prédation, il existe entre autres solutions, les cris, les pétards, les flashes lumineux et même, en tout dernier recours, les balles en caoutchouc.

En résumé, les solutions existent et ça commence par la protection des troupeaux et se termine par l'effarouchage. Si nous décidons d'appliquer cela à grande échelle, dans 5 ans nous ne parlerons du loup que pour entendre des gens, éleveurs inclus, dire « Wouahou, les loups hurlent dans la montagne, c'est fantastique ! »

Nous essayons donc, en informant et en conseillant les éleveurs soucieux de trouver des solutions, de leur prouver, à travers l'exemple des pays où le loup a toujours été présent, que la cohabitation de l'élevage avec ce canidé est possible. Rappelez-vous de notre évènement du 5 novembre dernier à la Chaux-de-Fonds où les meilleurs spécialistes mondiaux sont venus présenter leurs travaux et répondre aux questions ainsi qu'aux inquiétudes légitimes.

**Et pour finir,**

Nous ne pensons pas pouvoir faire infléchir la décision du Canton et dans l'état actuel de notre connaissance du dossier, nous ne prévoyons pas d'action en justice.

Nous gardons espoir que la mesure ne puisse se concrétiser, car abattre un loup en dispersion sans moyens illégaux, c'est très difficile et ils n'ont que 60 jours pour le faire.

Si seulement l'argent du contribuable pouvait être utilisé à la protection des troupeaux et que la police de la faune s'occupe de contrôler la chasse qui bat son plein...

Yves Bongard  
Représentant du groupe Neuchâtel auprès du comité